

ÉTATS FINANCIERS
de la
CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
pour l'année prenant fin le
31 DÉCEMBRE 2011

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2011 et les états des résultats, des soldes des fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires aux fins de la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Celles-ci nous obligent à respecter des exigences déontologiques et à planifier et exécuter la vérification de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Une vérification comporte l'exécution de procédures visant à obtenir des éléments probants concernant les montants et autre information obligatoire fournis dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur. En évaluant ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes afférents à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers de l'entité afin de concevoir des procédures de vérification appropriées dans les circonstances, mais non aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Une vérification comprend également l'évaluation de la justesse des conventions comptables appliquées et de la nature raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer le fondement de notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CAPFC au 31 décembre 2011, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Experts-comptables agréés

Ottawa (Ontario)
5 novembre 2012

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<u>ACTIF</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes	1 653 414 \$	942 384 \$
Contributions et autres débiteurs	16 516	13 437
Portion exigible des prêts d'auto-amélioration en cours (note 5)	6 306 496	6 271 154
Portion exigible des prêts d'urgence en cours (note 5)	810 348	1 081 866
Portion exigible des prêts d'études en cours (note 5)	1 857 980	1 907 628
	<u>10 644 754</u>	<u>10 216 469</u>
MATÉRIEL DE BUREAU , net de l'amortissement cumulé de 2 218 \$ (2010 – 1 848 \$)	406	776
PRÊTS D'AUTO-AMÉLIORATION EN COURS (note 5)	2 534 754	2 405 889
PRÊTS D'URGENCE EN COURS (note 5)	911 803	1 338 486
PRÊTS D'ÉTUDES EN COURS (note 5)	2 453 612	2 472 937
	<u>5 900 575</u>	<u>6 218 088</u>
ACTIF EN FIDUCIE		
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes (note 6)	40 655	57 279
	<u>40 655</u>	<u>57 279</u>
	<u>16 585 984 \$</u>	<u>16 491 836 \$</u>
 <u>PASSIF ET SOLDE</u> 		
PASSIF EXIGIBLE		
Comptes fournisseurs et charges à payer	12 426 \$	13 877 \$
PASSIF EN FIDUCIE (note 6)	40 655	57 279
	<u>53 081</u>	<u>71 156</u>
SOLDE	<u>16 532 903</u>	<u>16 420 680</u>
	<u>16 585 984 \$</u>	<u>16 491 836 \$</u>

Approuvé :

.....

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES RÉSULTATS ET SOLDE DE LA CAPFC
AU 31 DÉCEMBRE 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus		
Intérêt sur les dépôts	54 295 \$	28 572 \$
Contributions provenant des redevances	296 074	305 826
Intérêt sur les prêts en cours	643 551	638 573
Dons	22 645	138 878
Apports reçus sous forme de services (note 2)	50 206	50 949
	<u>1 066 771</u>	<u>1 162 798</u>
Dépenses		
Salaires et avantages des employés	297 819	399 715
Subventions	236 060	283 195
Mauvaises créances – nettes des recouvrements	361 811	151 005
Apports reçus sous forme de services (note 2)	50 206	50 949
Amortissement	370	480
Divers	8 282	9 083
	<u>954 548</u>	<u>894 427</u>
Revenus nets	112 223	268 371
Solde de la CAPFC – début de l'exercice	<u>16 420 680</u>	<u>16 152 309</u>
Solde de la CAPFC – fin de l'exercice	<u>16 532 903 \$</u>	<u>16 420 680 \$</u>

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
AU 31 DÉCEMBRE 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)		
Activités d'exploitation		
Revenus nets	112 223 \$	268 371 \$
Articles n'affectant pas l'encaisse		
Prêts radiés	151 271	154 419
Amortissement	370	480
	<u>263 864</u>	<u>423 270</u>
Changement sur le plan des :		
Contributions et autres débiteurs	(3 079)	2 901
Comptes fournisseurs et charges à payer	(1 451)	(3 250)
Passif en fiducie	(16 624)	7 291
	<u>242 710</u>	<u>430 212</u>
Activités de placement		
Prêts d'auto-amélioration avancés	(9 036 308)	(9 685 238)
Prêts d'urgence avancés	(684 881)	(990 518)
Prêts d'études avancés	(2 191 300)	(2 298 000)
Remboursement de prêts d'auto-amélioration	8 788 205	9 019 930
Remboursement de prêts d'urgence	1 355 214	1 411 484
Remboursement de prêts d'études	2 220 766	2 228 307
	<u>451 696</u>	<u>(314 035)</u>
Augmentation de l'encaisse	694 406	116 177
Encaisse et dépôt – début de l'exercice	<u>999 663</u>	<u>883 486</u>
Encaisse et dépôt – fin de l'exercice	<u>1 694 069 \$</u>	<u>999 663 \$</u>
Encaisse et dépôt composés de :		
Dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes		
- Fonds de fonctionnement	1 653 414 \$	942 384 \$
- Fonds de fiducie	40 655	57 279
	<u>1 694 069 \$</u>	<u>999 663 \$</u>

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2011

1. AUTORITÉS ET OBJECTIFS

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) fonctionne à titre d'organisme de bienfaisance et a été établie en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la défense nationale*, par ordre du chef d'état-major de la Défense (CEMD) – CAPFC, le 8 décembre 1969. La CAPFC exerce ses activités sous l'autorité du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des Biens non publics (BNP). La responsabilité de l'administration des activités de la CAPFC incombe au Directeur général – Services de soutien au personnel et aux familles (DGSSPF), et elle lui est déléguée par le CEMD.

La CAPFC est enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada à titre d'organisme de bienfaisance et elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le but de la CAPFC est de fournir une aide financière aux membres actifs et libérés des Forces canadiennes, ainsi qu'à leur famille, lorsque ceux-ci font face à des difficultés financières ou autres. Ces objectifs sont atteints au moyen de counselling financier et d'aide financière sous forme de prêts d'auto-amélioration, de prêts d'urgence, de prêts d'études et de subventions.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) *Matériel de bureau*

Le matériel de bureau est enregistré à son coût et il est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie utile estimée à un taux annuel de 24 %.

(b) *Contributions provenant des redevances*

Les contributions du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) sont consignées mensuellement lors de leur affectation, conformément à l'entente conclue entre le FCFC et la CAPFC en janvier 2004. Celles-ci sont composées à 0,25 % des fonds des bases, escadres et unités et des ventes au détail des mess des FC, et à 0,15 % des ventes au détail de CANEX.

(c) *Intérêt sur les prêts en cours*

Les intérêts sur les prêts en cours sont enregistrés comme des revenus sur la durée de chaque prêt pertinent.

(d) *Subventions*

Les subventions sont enregistrées comme des dépenses quand elles sont payées ou quand des conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire de la CAPFC.

(e) *Apports reçus sous forme de services*

Les Services financiers du RARM (SF RARM) et les Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes (SSPFFC) sont des entités également sous l'autorité du CEMD. Ces entités se chargent de l'hébergement des bureaux de la CAPFC ainsi que des frais de téléphone, de technologie de l'information et des services de ressources humaines. Par ailleurs, les employés du ministère participent à l'administration des demandes de prêts, à l'émission de chèques et à la collecte de sommes par le biais de déductions salariales, au nom de la CAPFC. La juste valeur de ces services est présentée dans les états financiers.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2011

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(f) *Utilisation d'estimations*

Conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, la préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif déclarés, sur les renseignements relatifs à l'actif et au passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de revenus et de dépenses déclarés durant la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. FUTURES NORMES COMPTABLES POUR LE SECTEUR DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Le Conseil des normes comptables de l'Institut canadien des comptables agréés a approuvé récemment un cadre de rapports financiers conçu expressément dans le but de répondre aux besoins des utilisateurs des états financiers préparés par les organismes sans but lucratif. L'organisme doit mettre en application ces nouvelles normes d'ici la fin de l'exercice financier le 31 décembre 2012, mais il est autorisé à adopter ces normes plus tôt s'il le désire. Les organismes sans but lucratif ont aussi la possibilité d'adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) au lieu des nouvelles normes comptables pour organismes sans but lucratif.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers reconnus dans l'état de la situation financière se composent de dépôts auprès du FCFC, de contributions et d'autres débiteurs, de prêts en cours, de comptes fournisseurs et de charges à payer. Les instruments financiers, qui soumettent potentiellement le CAPFC à une concentration de risque de crédit, se composent principalement de dépôts auprès du FCFC et de prêts en cours. Les fonds sont déposés auprès du FCFC et font partie du rendement de son portefeuille.

La CAPFC n'exige pas de garanties ou autre titre de placement pour garantir des prêts consentis aux membres actifs et libérés des Forces canadiennes et elle assume ainsi un élément de risque. La CAPFC a établi un processus d'évaluation du crédit, de counselling financier, d'approbation et de surveillance en vue de diminuer les risques de crédit potentiels. Tous les programmes de remboursements de prêt se font à l'aide de versements mensuels effectués par délégation de solde ou par prélèvements automatiques mensuels. Le risque lié à l'intérêt des prêts est minime pour les prêts en cours étant donné que les taux d'intérêt sont fixés selon la politique. Comme mentionné à la note 5, les mauvaises créances anticipées de 431 000 \$ (417 000 \$ en 2010) font partie de ces prêts.

La juste valeur des dépôts au FCFC, des contributions et des autres débiteurs et comptes fournisseurs se situe près de leur valeur comptable en raison de leurs échéances à court terme. Il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur des prêts d'auto-amélioration, des prêts d'urgence et des prêts d'études à percevoir. Les dispositions de ces prêts sont énoncées à la note 5.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2011

5. PRÊTS EN COURS

(a) *Prêts d'auto-amélioration*

Les prêts pour les membres vont de 1 000 \$ à 5 000 \$, comportent un taux d'intérêt annuel de 5,5 % et sont remboursables sur une période maximale de 30 mois.

(b) *Prêts d'urgence*

Des prêts personnels allant jusqu'à 25 000 \$ peuvent être consentis avec des conditions de remboursement s'étendant jusqu'à 5 ans à un taux d'intérêt annuel de 2 %.

(c) *Prêts d'études*

Les demandeurs peuvent solliciter un maximum de 4 000 \$ par étudiant et rembourser le prêt sur une période de 12, 24, 36 ou 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 3 %. Un étudiant peut emprunter un montant maximal à vie de 16 000 \$.

Les prêts en cours sont composés des éléments suivants :

	Prêts d'auto-amélioration		Prêts d'urgence		Prêts d'études	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Total des prêts exigibles	8 987 250 \$	8 803 043 \$	1 897 151 \$	2 610 352 \$	4 421 592 \$	4 481 565 \$
Provisions pour créances douteuses	(146 000)	(126 000)	(175 000)	(190 000)	(110 000)	(101 000)
	<u>8 841 250</u>	<u>8 677 043</u>	<u>1 722 151</u>	<u>2 420 352</u>	<u>4 311 592</u>	<u>4 380 565</u>
Portion exigible	<u>6 306 496</u>	<u>6 271 154</u>	<u>810 348</u>	<u>1 081 866</u>	<u>1 857 980</u>	<u>1 907 628</u>
Portion à long terme	<u>2 534 754 \$</u>	<u>2 405 889 \$</u>	<u>911 803 \$</u>	<u>1 338 486 \$</u>	<u>2 453 612 \$</u>	<u>2 472 937 \$</u>

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

AU 31 DÉCEMBRE 2011

6. ACTIF ET PASSIF EN FIDUCIE

La CAPFC est responsable de l'administration de trois fonds en fiducie.

Le compte en fiducie en cas d'urgence a été établi pour offrir des subventions ou des prêts immédiats aux personnes et aux membres de leur famille en situation d'urgence. Le montant des subventions et des prêts est déterminé par la CAPFC et les paiements sont remis à la réception des factures et des documents justificatifs.

Mme Isabelle MacDonald a établi un fonds en fiducie à la mémoire de son fils, le caporal Ronald MacDonald, décédé le 10 décembre 1975 alors qu'il était en service au sein des Forces canadiennes en Allemagne. Le fonds a pour but d'aider les membres des Forces canadiennes et leur famille aux prises avec des difficultés financières. Le gestionnaire de la CAPFC accorde des subventions maximales de 500 \$ par personne à même le fonds en fiducie. La dotation originale était de 20 000 \$ à vie. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 1 %.

Le Fonds de bourse de la branche des Services de la logistique a été créé en janvier 1994 par des membres de la branche des Services de la logistique des Forces canadiennes afin de fournir des bourses d'études aux personnes à charge des membres des Services de la Logistique et les aider dans leurs études postsecondaires. L'attribution des subventions relève exclusivement d'un comité spécial mis en place par le conseiller des Services de la logistique. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 2 %. En 2011, le Fonds et son administration ont été transférés à l'Unité de soutien des Forces canadiennes pour en assurer une meilleure gestion aux mains d'une seule autorité.

Voici un résumé des transactions de l'année :

	Compte en fiducie de la CAPFC en cas d'urgence	Fonds en fiducie à la mémoire du caporal Ronald MacDonald	Fonds de bourse des Services de la logistique	2011 Total	2010 Total
Solde, début de l'exercice	30 146 \$	20 919 \$	6 214 \$	57 279 \$	49 988 \$
Dépôts	315 063	-	-	315 063	250 142
Intérêts reçus	-	476	4	480	476
Débours	(325 949)	-	(6 218)	(332 167)	(243 327)
Solde – fin de l'exercice	19 260 \$	21 395 \$	-	40 655 \$	57 279 \$

7. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite des employés des Fonds non publics est un régime à prestations déterminées qui procure des prestations en fonction des cotisations et des années de service. Fondamentalement, tous les employés de la CAPFC peuvent adhérer à ce régime. Des cotisations au régime de 18 679 \$ (30 326 \$ en 2010) sont comprises dans le poste Salaires et avantages des employés.

8. GESTION DU CAPITAL

L'organisation définit son capital comme étant le solde de la CAPFC. Le capital n'est assujéti à aucune restriction extérieure. En ce qui concerne la gestion du capital, l'objectif de l'organisation consiste à détenir un actif net d'une valeur suffisante pour assurer la stabilité de sa structure financière, ce qui lui permet de concentrer ses efforts sur les services aux membres